

NOVEMBRE 1987

Me Jean-Louis DART, Huissier de Justice à PERPIGNAN, reçoit la visite de M. Paul BEROUL qui lui expose la situation suivante :

Il a consenti bail sous seing privé à M. Jacques BERRY pour des locaux à usage commercial, sis à PERPIGNAN, 28 rue de Rome.

M. BERRY est débiteur de la somme de TRENTE-CINQ MILLE FRANCS, de loyers arriérés.

- Dressez le commandement de payer visant la clause résolutoire contenue dans le bail, le procès-verbal de saisie et l'assignation en référé.

Tous les actes sont signifiés à personne.

- Dans une courte note, vous préciserez les formalités à accomplir.

Si certains actes doivent comporter la reproduction de textes législatifs ou réglementaires, le candidat se bornera à viser ces textes sans les reproduire.

--=O=--

MAI 1988

Jacques LEGRAND, docteur en médecine, demeurant 16 Place d'Italie PARIS 13^{ème}, a consenti au profit de M. Pierre JUGE, retraité, demeurant à PARIS 16^{ème}, 17 avenue Kléber, un billet à ordre d'un montant de ONZE MILLE CINQ CENTS FRANCS en principal.

A son échéance, ce billet à ordre est demeuré impayé.

M. Pierre JUGE vous demande d'assigner en paiement devant la juridiction compétente. Il sollicite, en outre, MILLE FRANCS de dommages et intérêts au titre de l'article 700 N.C.P.C.

- Rédigez l'assignation qui est délivrée à l'épouse.

Le docteur LEGRAND n'a pas comparu, ni personne pour lui, à l'audience du Tribunal qui l'a condamné au montant intégral de chacune des demandes ainsi qu'aux dépens.

- Rédigez l'acte de signification du jugement dont la copie est remise en Mairie.
- En vertu du jugement condamnant le Docteur LEGRAND, vous procédez à une saisie-arrêt de son compte au Crédit Lyonnais, Agence Porte d'Italie.
- Rédigez le procès-verbal de saisie-arrêt.

--=O=--